

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Formations 2010

Madame, Monsieur,

La réglementation évolue, la normalisation avance, les connaissances progressent... et les acteurs se doivent d'être au cœur de ces changements !

Pour cela, le SYNABA vous propose une formation pointue de deux jours sur l'assainissement non collectif.

Outre la publication des arrêtés du 7 septembre qui modifie profondément le paysage réglementaire français, il est intéressant de s'arrêter sur la philosophie du DTU 64.1 et les normes de produits de la série 12566. De plus, l'arrivée de nouvelles filières dans les mois à venir amène à se poser la question de leur conception et de leur mise en œuvre sur le terrain.

Ce ne sont que quelques questionnements auxquels Jacques Chandellier, formateur agréé, se propose de vous apporter des réponses claires et pertinentes, toujours argumentées mais discutables !

Dans une ambiance conviviale où l'interaction est primordiale, vous trouverez ainsi sans tabou les réponses aux questions que vous vous posez depuis plusieurs années peut être...

Conçue pour un public de professionnels, cette session s'adresse autant aux bureaux d'études qu'aux SPANC et collectivités et est ouverte à toute personne intéressée par le sujet. Des connaissances préalables en ANC sont préférables pour la bonne compréhension des vocables.

Nous vous invitons à consulter le détail du programme joint et espérons que notre formation retiendra toute votre attention.

L'équipe SYNABA

Nous contacter :

SYNABA
Tél : 01.48.06.80.81
Fax : 01.48.06.43.42
fnsa@fnsa-vanid.org

Formateur :

Jacques CHANDELLIER
*Ingénieur Conseil et Expert judiciaire.
Spécialiste des installations
d'assainissement de petite taille depuis
plus de 15 ans. Membre du groupe de
rédaction de la norme XP DTU 64.1.
Animateur du groupe européen de
normalisation des EN 12566
(installations d'assainissement de taille
inférieure à 50 EH).*

Dates de formation 2010 :

- ▶ 11 et 12 janvier – La Roche sur Yon
- ▶ 26 et 27 avril – Orléans
- ▶ 21 et 22 juin – Paris
- ▶ 8 et 9 septembre – Toulouse
- ▶ 15 et 16 novembre - Rennes
- ▶ 22 et 23 décembre - Paris

Durée :

2 jours – 14 heures

Participants :

6 à 12 stagiaires / session

Coût (exonération de TVA):

En Province	Adhérents : 650 €
	Autres : 750 €
Sur Paris	Adhérents : 550 €
	Autres : 650 €

Documents fournis aux stagiaires :

- Réglementation en vigueur
- Copie des diaporamas
- Attestation de formation

Note : Les normes ne seront pas distribuées, il est utile que les stagiaires viennent notamment avec leur exemplaire personnel du DTU 64.1

Programme de Formation :

JOUR 1 : 10h00 → 18h00

- Panorama de la réglementation
 - Les grands principes issus des directives européennes et de la LEMA
 - Ce qu'il faut retenir de l'arrêté « prescriptions techniques » du 7 septembre 2009
 - Ce qu'il faut retenir de l'arrêté « contrôle » du 7 septembre 2009
 - Ce qu'il faut retenir de l'ANC dans l'arrêté du 22 juin 2007 (>20 EH)
- Panorama de la normalisation
 - Qu'est-ce qu'une norme ? Les différents statuts des documents de référence
 - Le DTU 64.1 : son domaine d'emploi
 - Les normes de la série EN 12566 ; le marquage CE sur les produits
- Etudes de conception à la parcelle
 - Cahier des charges du SYNABA (relation avec l'annexe C du DTU 64.1)
 - L'assurance décennale
- Principes fondamentaux sur le sol
 - Composition d'un sol, texture, structure, porosité, perméabilité, ...
 - Mesure de la perméabilité in situ (Porchet, Guelph, ...)
- Epuration des eaux par le sol
 - Le rôle prioritaire de l'épuration dans le sol
 - Le caractère aérobique du traitement par le sol
 - Le choix des matériaux de filtration : nature, granulométrie, hauteur, ...

JOUR 2 : 9h00 → 17h00

- Définition des techniques d'épuration et d'infiltration
 - L'évolution des techniques en fonction des caractéristiques du sol en place
 - Le choix des équipements : temps de séjour, regards, ...
 - Le rôle de certains accessoires : postes de relevage, géotextiles, ...
 - Importance des caractéristiques des ouvrages : analyse des conséquences d'éventuelles non-conformité, les points critiques, ...
- Règles techniques pour les ouvrages enterrés
 - Les règles de base : protection mécanique des ouvrages (lit de pose et remblayage), horizontalité des ouvrages, respect des pentes, ...
 - Ventilation, analyse critique des dispositions du DTU 64.1, alternatives possibles
- Autres filières non visées par la norme XP DTU 64.1
 - Les filières compactes conformes à la réglementation
 - Les filières innovantes visées par la norme EN 12566-3 : comment utiliser les valeurs déclarées par les fabricants, les pièges à éviter
 - Les autres filières non « codifiées » par un arrêté ou une norme
- Infiltration des eaux usées traitées
 - Le rôle prioritaire de l'infiltration dans le sol
 - Les textes de référence

* Jacques CHANDELLIER est Prestataire de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Pays de Loire sous le n°52 44 04712 44. A ce titre, **la formation peut être financée dans le cadre de la réglementation sur la formation professionnelle. L'ensemble des justificatifs seront remis aux stagiaires pour remboursement et prise en charge par son OPCA.**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Bulletin d'inscription :

ORGANISME / ENTREPRISE / ETABLISSEMENT :

Activité principale en ANC :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Responsable de la formation :

Nom : Prénom : Mail :

STAGIAIRE :

Nom : Prénom :

Fonction :

Mail :

DATE DE FORMATION :

Inscription à la formation organisée par le SYNABA sur le thème de l'Assainissement Non Collectif, pour la session organisée du au à

Par la présente, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales présentées ci-après page 2.

COÛT DE LA FORMATION :

	Adhérents SYNABA	Non Adhérents SYNABA
Province	650 € *	750 € *
Paris	550 € *	650 € *

* prix incluant la location de la salle, du matériel les pauses et les déjeuners pour les deux jours.

Les bulletins d'inscription doivent être retournés au SYNABA, accompagnés du règlement par chèque du coût total de la formation.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de JACQUES CHANDELLIER CONSULTANT.

Signature :

Fait le : à :

Nom :

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact formateur : Jacques CHANDELLIER

Tél : 02.40.47.43.70 - 06.22.19.96.46

Courriel : chandellier.jacques@wanadoo.fr

Contact logistique et inscription : Florence LIEVYN – SYNABA

Tél : 01 48 06 80 81

Courriel : florence.lievyn@fnsa-vanid.org

Horaires de la formation

1^{er} jour : 10h à 18h

2^{ème} jour : 9h à 17h

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conditions générales :

Les présentes Conditions Générales régissent les rapports entre le SYNABA et - les Entreprises / les Etablissements / les Organismes / et les Stagiaires - (ci-après nommés le Client), pour les sessions de formation organisées sur le thème de l'Assainissement Non Collectif.

1. Modalités d'inscription :

L'inscription s'opère auprès du SYNABA.

Elle devient effective à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli auquel est joint le règlement par chèque de la prestation, à l'ordre de JACQUES CHANDELLIER CONSULTANT*, et sous réserve de place disponible.

Le Client devra signaler, avant l'inscription, toutes circonstances particulières qui pourraient nécessiter un aménagement de la logistique de la session de formation.

La formation ainsi que les documents fournis sont en langue française exclusivement.

** Jacques CHANDELLIER est prestataire de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Pays de Loire sous le n°52 44 04712 44. A ce titre, la formation peut être financée dans le cadre de la réglementation sur la formation professionnelle.*

2. Coûts de participation :

Les coûts sont exonérés de TVA.

Les adhérents du SYNABA, à jour de leur cotisation, bénéficient d'un coût de formation préférentiel pour l'ensemble de leur personnel.

3. Annulation ou report du fait du SYNABA

Le SYNABA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation de formation soit en cas de nombre insuffisant de stagiaires inscrits, soit en cas de force majeure. Dans ces cas, le Client est prévenu par écrit (courrier, fax et/ou mail) au moins 10 jours calendaires avant le début de la session de formation, et les montants versés sont remboursés en intégralité, à l'exclusion de toute dépense annexe éventuellement engagée par le Client.

4. Annulation du fait du Client

Toute annulation doit être communiquée par écrit et faire l'objet d'une confirmation écrite de réception par le SYNABA.

Le Client peut annuler son inscription au plus tard 15 jours calendaires avant la date de début de la session de formation, moyennant le paiement des frais de dossiers d'un montant de 100 €. Passé ce délai, la totalité du coût de la formation sera dû, même en cas de force majeure.

5. Substitution

Jusqu'à 1 jour ouvré avant le début de la formation, sans frais supplémentaires, le stagiaire bénéficie de la possibilité de se faire remplacer par toute personne de son choix en informant le SYNABA par écrit.

Dans le cas d'une substitution, le coût total engagé initialement sera dû.

6. Responsabilité

La responsabilité du SYNABA vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à l'ordre de JACQUES CHANDELLIER CONSULTANT au titre des présentes conditions.

Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions générales.